

(N° 217.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 MAI 1896.

Projet de loi contenant le Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics pour l'exercice 1896 (1).

I. — AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. MOUSSET.

ART. 49^{bis}. — Réimpression du cahier général des charges de l'État, avec insertion de clauses destinées à garantir aux ouvriers des entreprises de travaux publics un salaire minimum 500 francs.

CH. MOUSSET,
F.-G. LAUTERS,
H.-J. COLFS,
A. HUYSHAUWER,
E. DE GUCHTENAERE.

II. — AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. LIEBAERT.

ART. 32.

Ajouter, au libellé de cet article, les mots : « *transport gratuit des déchets destinés à l'amélioration des chemins communaux.* »

JUL. LIEBAERT.

(1) Budget, n° 293, VII (session de 1894-1895).
Rapport, n° 89.
Amendements, n° 16, 86 et 202.